

Près d'une trentaine de municipalités s'engagent pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord

Sainte-Adèle, le 15 avril 2025 – [Une déclaration ambitieuse regroupant onze engagements concrets](#) est signée par vingt-huit municipalités du bassin versant de la rivière du Nord. Cette initiative illustre la volonté des municipalités à travailler collectivement à la protection et à l'amélioration durable de la qualité de l'eau du territoire.

Pour cette occasion, une quarantaine d'élu.e.s et d'employé.e.s municipaux ainsi que des partenaires se sont joints à l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord à la Place des citoyens de Sainte-Adèle afin d'annoncer cette démarche collaborative régionale. Mesdames Agnès Grondin, députée de Argenteuil et adjointe parlementaire du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (volets protection de l'eau et biodiversité), Sonia Bélanger, députée de Prévost et ministre responsable de la région des Laurentides ainsi que Lyne Lapointe, attachée politique de France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand et ministre responsable de l'Habitation, nous ont honoré de leur présence.



Des représentants d'Abrinord, de certaines municipalités signataires, de certaines MRC appuyant la déclaration, de Fondation Rivières accompagnés de mesdames Agnès Grondin, députée de Argenteuil et adjointe parlementaire du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (volets protection de l'eau et biodiversité), Sonia Bélanger, députée de Prévost et ministre responsable de la région des Laurentides, ainsi que Lyne Lapointe, attachée politique de France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand et ministre responsable de l'Habitation.

Crédit photo : ©Chroma Photo Vidéo

Une concertation mobilisatrice entre l'amont et l'aval

En décembre 2023, l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord a coordonné une réflexion collective impliquant plusieurs élu.e.s et employé.e.s municipaux portant sur la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant. Ces travaux collaboratifs ont abouti à la corédaction d'une déclaration, finalement adoptée et signée par près d'une trentaine de municipalités, puis appuyée dans la foulée par trois MRC.

Les aspirations de cet engagement collectif

Cette déclaration a été rédigée dans un esprit de solidarité afin d'établir une vision commune de l'avenir de l'eau sur le territoire. Pour la concrétiser, chaque engagement traduit un axe de solution envisageable concernant des thèmes comme la diminution des apports en eaux usées, l'optimisation de la gestion des eaux de ruissellement, la réduction du gaspillage de l'eau, la mise en valeur écorécréative de la rivière du Nord et de son bassin versant, et bien d'autres.

Ultimement, les souhaits partagés par les municipalités et l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord sont d'assurer un accès à une eau de qualité pour les générations actuelles et futures ainsi que de favoriser le maintien de la qualité des milieux aquatiques permettant de rendre plusieurs services écosystémiques aux communautés.

Ce mouvement collectif marque une avancée significative dans la gestion intégrée des ressources en eau dans la région. Les signataires ont la ferme conviction que cette déclaration pavera la voie à la multiplication d'actions répondant à leur objectif commun.

Les municipalités signataires

Ville de Lachute, Ville de Saint-Jérôme, Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, Municipalité du Village de Val-David, Ville de Sainte-Adèle, Ville de Prévost, Ville de Brownsburg-Chatham, Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, Ville de Saint-Colomban, Ville de Mirabel, Municipalité de Piedmont, Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Ville de Saint-Sauveur, Municipalité de Val-Morin, Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Municipalité de Canton de Gore, Municipalité Grenville-sur-la-Rouge, Municipalité de Mille-Isles, Canton de Wentworth, Municipalité de Saint-Hippolyte, Municipalité de Val-des-lacs, Ville d'Estérel, Municipalité de Saint-Placide, Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, Municipalité de Morin-Heights, Municipalité de Lantier, Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, Municipalité de Wentworth-Nord.

Ils soutiennent les engagements

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, MRC des Laurentides, MRC de La Rivière-du-Nord et MRC des Pays-d'en-Haut.

À propos d'Abrinord

L'organisme de bassin versant (OBV) est l'organisme désigné par le gouvernement du Québec pour assurer la concertation nécessaire permettant aux acteurs du territoire de réaliser une planification des ressources en eau, des usages et des milieux qui leur sont associés. Cette planification vise à déployer des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

– 30 –

Sources :

Marilyne Ouimet, chargée de communications

Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord
450 432-8490 | mouimet@abrinord.ca

Laurie Paradis, chargée de projets en mobilisation

Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord
450 432-8490 | lparadis@abrinord.ca